N° 157 — XXIIIe Année

SIX PAGES : CINQ CENTIMES

Mardi 6 Juin 1911

REDACTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 13, près du théâtre de Fontenoy. — (Téléphone 051)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES. . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES. . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS. . . . 0 fr. 75 —
LOCALES. . . . . 1 fr. » —

Les annonces sont reçues aux bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille, et à Paris, dans nos bureaux, 60, rue Taitbout

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A LILLE : N° 27

Lire plus loin :

LA COURSE PARIS-ROME-TURIN : VIDART A ROME.
LES TREMBLEMENTS DE TERRE EN BELGIQUE.

EN 5e PAGE

Notre Conte : ALARME, par Louis ENAULT.

OPINIONS

La Réforme Électorale

Il est bien difficile de prévoir, après quelques jours de discussion, où partisans et adversaires de la R. P. se sont trouvé aux prises, à quel système se ralliera la majorité.

La plupart des arguments sont déjà connus et les orateurs n'ont guère rajeuni le débat. Mais, contrairement à ce qui arrive dans les sujets connus, personne n'a son siège fait. Il plane sur la Chambre une atmosphère d'irrésolution, dont la peur de l'inconnu est la cause principale.

Car c'est vraiment à une aventure que nous courons, à la lumière incertaine des argumentations contradictoires. Nul ne peut prédire de qui sortira des projets les mieux étudiés et des thèses en apparence les plus irréprochables. Le système de l'apparentement illimité, mitigé par le panachage et le vote cumulatif est aussi peu rassurant que la rigueur mathématique du système d'Hondt, avec les listes bloquées.

Il est impossible que l'électeur simplifiate n'éprouve pas de la méfiance et ne se dise pas en lui-même que toutes ces nouveautés ressembleat terriblement à un masquillage du Suffrage Universel. Il n'admet guère que l'on interprète sa volonté : il entend surtout être obéi. Malgré toutes les campagnes de la Ligue pour la R. P., malgré la débauche de conférences et d'articles sur la matière, on n'a guère changé cette mentalité traditionnelle de l'électeur républicain, que quarante ans de batailles pour la conquête de la majorité ont fortifiée et fixée. Il suffit d'avoir parcouru nos communes et causé avec les vieux républicains, pour partager leurs préventions et rester émus de leurs inquiétudes.

Ils ont mis quarante ans pour chasser le châtelain et le curé de la mairie et des assemblées politiques de tout ordre. Et on leur propose aujourd'hui, par des raisons de justice, de rendre à la réaction ce que l'on a eu tant de peine à lui enlever !

Dans le pays de l'Ouest notamment, où le scrutin d'arrondissement a permis de faire des brèches profondes dans la vieille citadelle des Chouans, il y a un véritable sentiment de révolte contre des innovations électorales qui vont rendre courage à l'ennemi en retraite. Les bleus de Bretagne et de Normandie ne comprennent pas que l'on brise ou que l'on fausse entre leurs mains l'instrument des victoires passées et des espérances prochaines.

C'est qu'ils ne connaissent pas encore, au même degré que dans les départements entièrement républicains, les désastreux effets des divisions républicaines.

***

De fait, ce sont ces divisions, ce sont les coalitions auxquelles elles ont donné lieu, qui ont incliné peu à peu la majorité des radicaux, à subir, sinon à souhaiter, un changement de scrutin.

Si la vieille discipline républicaine avait subsisté entre les partis de Gauche, si le Bloc républicain s'était toujours retrouvé intangible au deuxième tour de scrutin, les partis de Droite auraient bien essayé de modifier un scrutin dont ils étalent les victimes, mais leur voix serait restée sans écho et ils n'auraient pas trouvé dans le parti républicain uni les concours qui peuvent déterminer le succès de la réforme électorale.

Il faut avoir la franchise de le dire. La majorité républicaine actuelle se sent de plus en plus menacée par les coalitions qui se trament dans l'ombre. Elle est même réduite à résoudre sans retard cette question de scrutin, afin d'ôter aux oppositions de droite et de gauche le tremplin électoral qui les dispenserait de chercher d'autres prétextes.

Il faut donc prévoir qu'une réforme électorale sera votée, avec une représentation équitable des minorités dans chaque département.

Comment et sous quelle forme définitive verra-t-elle le jour ? Il est bien difficile de le dire. Ce qu'il faut souhaiter, c'est que le Parti républicain ne perde pas de vue la véritable origine du malaise qui le pousse à un changement. Il s'agit d'empêcher les candidats d'être élus par des majorités hétérogènes, en les obligeant à déclarer publiquement leur étiquette et leurs alliances. Ce sera le meilleur effet de l'apparentement. Mais, quel que soit la préoccupation que certains affichent trop, de respecter la liberté de l'électeur, il faudra résister au panachage et au vote consultatif, comme à des moyens détournés de jouer dans l'ombre des ententes que l'apparentement ne permet pas de conclure au grand jour.

La liberté de l'électeur n'est ici qu'un prétexte. Car c'est une ironie singulière, de lui faire ce léger cadeau, quand on lui enlève la faculté de désigner purement et simplement à la majorité ceux qu'il a investis de sa confiance. Puisqu'on recherche le maximum d'impersonnalité du scrutin et la représentation des partis substituée à celle des individus, il faut aller jusqu'au bout et accoutumer l'électeur à émettre des votes de programme et non des votes de préférence personnelle.

Louis LAFFERRE,
député de l'Hérault,
ancien ministre

AU JOUR LE JOUR

La Liberté Individuelle

Jacques Dhur raconte dans le *Journal* une histoire d'arrestation qui n'est vraiment pas banale.

Deux Parisiens bien connus et — il n'est peut-être pas superflu de l'ajouter — fort honorablement connus, MM. Jean Stevens et Paul Breitmayer, ont été arrêtés, incarcérés pendant trois jours et, finalement, relâchés sans qu'on leur ait fait connaître le motif de cette mesure, sans même qu'un juge d'instruction les ait interrogés.

M. Jean Stevens est, si je ne m'abuse, le petit-fils du peintre Alfred Stevens, dont une rue de Paris porte le nom.

M. Paul Breitmayer est l'escrimeur que l'on sait. Il doit même à cette qualité et à son titre de membre de la Salle d'escrime de la Préfecture de police, de n'être pas mensuré, ayant été reconnu par un agent, au moment où on le conduisait au service anthropométrique au milieu d'une bande de malandrins.

Ils furent arrêtés tous les deux, simplement parce que le juge d'instruction de Berne (Suisse), avait demandé au préfet de police qu'on les arrêtât, sans autre explication, du reste. Un inspecteur de police vint les prier, un matin, de le suivre « pour donner à son chef du renseignement confidentiel » ; et, une fois qu'ils furent dans les bureaux de la Sûreté, on leur fit part, sans plus, de la décision prise à leur égard, pour déférer au désir de M. le Juge d'instruction de Berne (Suisse).

On vient de leur apprendre qu'une ordonnance de non-lieu est intervenue en leur faveur, mais ils ignorent ce qui leur vaut cette mesure gracieuse, comme ils ont ignoré le pourquoi de leur incarcération.

N'est-ce pas exquis ? Mais il y a mieux. Il y a, dans cette histoire, une histoire de clé, qui n'est pas dans une boîte à graisse parce qu'elle sort directement de la musette d'un subalitut.

M. Jean Stevens était indiqué, par le magistrat de Berne, comme sujet suisse. Il est fils d'un Belge marié à une Française, et il est né en France. Il a opté pour la nationalité française. Il a accompli son service militaire. Il est électeur. Il offrait au substitut qui lui faisait subir l'interrogatoire d'identité, d'apporter la preuve de ses affirmations. Mais il fallait qu'on lui rendît une clé qu'on lui avait prise, en le fouillant, à la Sûreté, et qui avait été déposée au *greffe*.

— Au greffe ! de s'écrier notre substitut... mais alors, celle clé, elle appartient à la Suisse, elle est la chose du parquet de Berne, sur réquisition duquel vous avez été arrêté. Je ne puis donc vous le faire remettre, non, vraiment, je ne le puis...

Et comme M. Jean Stevens suggérait l'idée que, pour avoir les papiers prouvant qu'il était Français on pourrait forcer le tiroir de son bureau, à défaut de l'ouvrir avec la clé...

— Comment !... bondit le magistrat. Forcer un tiroir qui, lui aussi, appartient à la Suisse ! Oh ! monsieur...

Est-ce que je n'exagérerais pas, au moins de la première syllabe, si je disais que ce substitut m'a fait penser à Bridoison ?

Pourtant, voilà « l'homme le plus puissant de France ». Et ne serait-il pas temps de songer à voter la loi qui garantit la liberté individuelle ?

J. DUCOUDRAY.

ECHOS

Entraînement

La grande curiosité de Paris à cette heure est un cheval qui nage.

Les tendons de « Faucheur », le crack fameux du baron de Rothschild, inspirant de très sérieuses inquiétudes aux nombreux amis de l'excellente bête. Et comme, pour remettre en forme les tendons d'un poulain, rien n'égale une pleine eau, paraît-il, on le soumet à des exercices de natation.

Mais il récalcitre. Il n'aime pas ça.

Ses entraîneurs doivent l'y contraindre. Donc, on l'attache dans une immense baignoire avec une corde que des hommes tirent à chaque bout, ce pendant que d'autres aimulent l'animal en cerceant sa croupe à coups de lanières et le forcent ainsi de parcourir la piscine de l'aube au soir.

Bref, « Faucheur » ne quitte plus son bain.

Et vous verrez que des étymologistes érudits voudront expliquer un jour par ses ébats natatoires les termes argotiques de « canard » et de « canagne ».

La Moralité

D'UN ACCIDENT RÉCENT

De la nécessité des signaux aériens

DANS LA RÉGION DU NORD

A l'époque où Wilbur Wright fit ses premiers vols au camp d'Auvours, à bord d'une machine assez rudimentaire, qu'il avait fabriquée de toutes pièces, il se trouva des gens pour affirmer que l'aviation allait changer les conditions de la vie et perturber le monde.

Ces gens n'avaient pas tout à fait tort. Leur prophétie ne nous apparaît plus aujourd'hui que comme une anticipation. Il est incontestable que déjà l'aviation nous met en présence de difficultés qu'hier nous ne soupçonnions même pas, nous oblige à résoudre des problèmes dont le seul exposé eût paru chimérique, il y a seulement cinq ans.

Formidables facteurs de mort, les oiseaux mécaniques ne tarderont pas à attirer l'attention de quelque congrès international. La question de leur emploi en cas de guerre inquiète les chefs des grandes puissances et est à la veille de provoquer d'émouvants débats.

Récemment des savants et des juristes se réunissaient pour rédiger un code de l'air. Et voici qu'on s'occupe de repérer et de couper de signaux les routes aériennes. Ce projet qui est à l'étude depuis plusieurs mois, a reçu un commencement d'exécution. Le ministère de la guerre a fait procéder à de fort curieux essais et dans quelques jours une gigantesque flèche placée à Calais à l'endroit d'où Blériot s'envola le 25 juillet 1909, indiquera aux aviateurs la direction de Douvres.

***

L'hiver dernier, l'ingénieur-aviateur Louis Bréguet, avec qui nous nous entretenions à Douai des progrès de l'aviation dans la région, nous confiait son espoir de ne pas voir le Nord se laisser distancer par les autres départements. « Il est à souhaiter, nous disait-il, que les grandes villes de la région, Lille, Roubaix, Tourcoing, par exemple, mettant à la disposition des aviateurs des champs d'atterrissage pourvus de hangars où l'on puisse s'arrêter et remiser momentanément son appareil». L'idée était excellente. Interrogé à nouveau, M. Bréguet ne manquerait pas d'ajouter qu'il est indispensable d'établir au plus tôt des signaux aériens destinés à indiquer leur route aux aviateurs. L'absence de ces signaux vient de provoquer un grave accident et en provoquera peut-être d'autres. On sait que M. Debussy, chef pilote de l'Ecole Bréguet, s'est égaré dimanche matin et a brisé son appareil en quittant le camp de Ronchin. Lundi l'aviateur Champel qui se rendait de Douai à Roubaix s'est égaré à son tour et n'aurait probablement pas réussi à atteindre l'aérodrome roubaisien si l'observatoire d'Heu ne lui avait servi de point de repère.

Au cours de la saison d'aviation de Roubaix, d'autres erreurs se produiront. Elles seront presque inévitables, tant que des signaux ne permettront pas aux aviateurs de s'y reconnaître dans l'inextricable feuillis que forment les importantes agglomérations de la région. Il serait, au demeurant, inutile de se livrer à des grands frais et de multiplier les signaux. Quelques-uns suffiraient, pourvu qu'ils fussent bien placés et visibles d'assez loin. Plusieurs techniciens ont présenté des projets qui, bien que sujettes à d'être améliorés, sont cependant suffisants. Pour combler le vide qui sépare un projet de sa réalisation, il suffit d'un peu d'initiative et de bonne volonté. Ni l'une ni l'autre ne manquent, nous l'imaginons, aux sportsmen de la région.

Il n'y a d'ailleurs pas qu'une bonne œuvre à accomplir. Il s'agit encore de ne pas détourner de la région les aviateurs qui savent que nos villes sont très dangereuses et qu'un simple arrêt de moteur survenant loin de tout terrain d'atterrissage, risque d'entraîner une chute mortelle. Il s'agit d'offrir toutes les garanties possibles aux pilotes qui sont désormais utiles à la vitalité du département.

Paul T. PELLEAU.

A la Présidence du Conseil

M. Monis, président du Conseil, a reçu hier matin la visite de M. Isvolski, ambassadeur de Russie à Paris.

La délimitation de la Champagne

LE MARIAGE DIFFICILE

M. Monis, président du conseil, a reçu M. Pams, ministre de l'agriculture, avec qui il s'est entretenu de la délimitation de la Champagne viticole.

Le projet élaboré par le Conseil d'Etat et dont nous avons donné les principales dispositions sera examiné par le conseil de cabinet, qui sera tenu mercredi matin au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Monis. C'est seulement à l'issue de ce conseil que le texte du décret sera communiqué à la presse. Le décret de délimitation doit revêtir les signatures des ministres de l'agriculture, du commerce et des finances. Ces deux dernière sont absents de Paris et ne doivent rentrer que demain.

Le comité de défense viticole de Bar-sur-Aube a été avisé de la décision du Conseil d'Etat par une dépêche ainsi conçue : « Sommes battus. Projet Clémentel adopté faible majorité. Bien triste. » Dès qu'elle a été connue, cette nouvelle a provoqué un certain mécontentement dans tout le vignoble aubois. Néanmoins les comités recommandent le calme aux vignerons en attendant que l'on ait pu avoir connaissance du texte officiel du nouveau décret.

Quant aux vignerons marnais, ils ont accueilli avec le plus grand calme la solution proposée par le Conseil d'Etat. Ils se déclarent satisfaits si les vins de la Champagne deuxième zone ne peuvent pénétrer dans la Marne que sous certaines clauses restrictives.

Les autorités civiles et militaires continuent à bref délai une diminution importante des effectifs, qui, depuis le 12 avril dernier, assurent l'ordre dans le vignoble.

Cependant un incident qui est la conséquence des derniers troubles a'est produit à Pierry. On sait que la municipalité de cette commune est la seule qui persiste dans son refus de signer les pièces administratives et d'expédier les affaires courantes.

Ces jours derniers, deux fiancés se présentèrent à la mairie de Pierry pour prendre jour en vue de leur mariage. C'étaient M. Découty, d'Epernay, et Mlle Jullien, de Pierry. Les publications avaient eu lieu à Pierry, sans être revêtues de la signature du maire, et à Epernay fort régulièrement. Or, M. Bagnost, maire de Pierry, déclara qu'il ne procéderait pas à l'union civile des futurs conjoints et il se montra irréductible ainsi que son adjoint.

En présence de ce refus, les fiancés résolurent de se marier à Epernay, comme la loi leur en contérait le droit. Mais la mairie d'Epernay avigea, comme de juste, un certificat de non-opposition de la mairie de Pierry. M. Bagnost se refusa de nouveau énergiquement à signer cette pièce indispensable. Les prières des jeunes gens, de leurs parents, les démarches et les sommations de la sous-préfecture et du parquet ne réussirent point à ébranler l'obstination du maire démissionnaire.

Il a fallu la menace d'un constat d'huissier et d'un procès en dommages-intérêts pour le fléchir à la dernière heure. C'est ainsi que le mariage a pu être enfin célébré hier à Epernay.

L'AVIATION
Paris-Rome-Turin

VIDART QUATRIÈME A ROME

Rome, 5 juin.

L'aviateur Vidart est parti d'Oriebello, ville située à 130 kilomètres environ de Rome, ce matin, à 7 h. 52.

Il est arrivé sans incidents dans la capitale Italienne et a repris terre sur l'aérodrome de Periolli à 9 h. 15, devant un public enthousiaste ; il a exécuté un atterrissage magnifique.

Rome, 5 juin.

Aujourd'hui commence la grande semaine d'aviation de Rome, qui se terminera par le départ des concurrents pour l'étape Rome-Turin.

Une vingtaine d'aviateurs sont déjà inscrits dans l'épreuve principale : le Circuit du Tibre, consistant en un long parcours à travers la campagne romane autour du Tibre. Cette épreuve est dotée de 60.000 francs de prix. Il y a aussi une course de Rome à Rieti et retour dotée de 15.000 francs de prix. C'est une course intéressante à cause des difficultés présentées par le passage de hautes montagnes.

Le meeting comporte encore d'autres épreuves de hauteur, de vitesse, etc.

On craint que l'aviateur Garros, très souffrant, ne puisse participer à l'étape Rome-Turin.

LES OFFICIERS AVIATEURS

Valence, 5 juin.

Ce matin, à 7 heures 15, le lieutenant Chevreau, qui était resté en panne près de Lyon avant-hier, a atterri au champ de manœuvres.

Après s'être ravitaillé en essence, l'aviateur est reparti à 7 h. 40 dans la direction d'Avignon.

Avignon, 5 juin.

Le lieutenant Chevreau a atterri à Avignon, à 9 heures.

Le moteur de son appareil ayant besoin d'être revu, cet officier ne repartira pas avant demain mardi.

PETITS PAPIERS

Il est peu de gens qui s'aient lu le récit de l'accident d'automobile qui s'est produit dans la nuit de samedi à dimanche dernier, près de Paris.

Depuis plusieurs années ces accidents ont été si nombreux que nous n'y prêtons plus qu'une attention distraite. C'est même ce qui les différencie des accidents d'aéroplanes. L'aviation est trop neuve pour que la mort d'un aviateur ou l'accident causé par lui, ne nous frappent pas et ne nous mettent pas en rumeur. Nous nous désintéressons donc un peu, un peu trop même, des accidents d'autos.

Pourtant celui de Saint-Denis mérite qu'on la compte. Dans un détachement en service commandé, en plaine nuit, une auto entre comme un obus at fauche les corps autour d'elle : un soldat est tué et cinq sont blessés dont deux grièvement.

A qui remonte la responsabilité de l'accident ?

Il faut, pour être fixé, attendre les résultats de l'instruction judiciaire.

Le chauffeur — qui a été arrêté peu après — prétend qu'il serra en vain les freins : sa voiture, si l'on peut dire, ne lui obéissait plus. Elle continuait de rouler à grande vitesse.

Donc sa voiture roulait à une vitesse excessive, terrible. D'autre part comment, si le chauffeur a fait fonctionner le signal d'alarme, les soldats, les officiers qui les conduisaient, ne l'ont-ils pas entendu ?...

Les chauffeurs en prennent souvent à leur aise avec la vie des piétons. Il sied d'ajouter qu'ils y sont souvent encouragés par l'indifférence des Municipalités.

A Lille, on semble disposé pendant quelque temps, à se montrer sévère pour les chauffeurs imprudents, cause-cou ; puis, peu à peu, la surveillance se relâche.

Elle s'est si bien relâchée que la traversée de certaines voies devient à présent un problème. L'excès de vitesse, voilà une chose dont se moquent les chauffeurs Lillois.

Serait-ce à Roubaix seulement qu'il y a une police pour les chauffeurs ?

CH. DE LA RUE.

L'OPÉRA EN PROVINCE

La crise du théâtre. — Un projet de "troupes tournantes". — Notre enquête à Lille.

On connaît le projet de M. Feuga, adjoint au maire de Toulouse. Il a rencontré à Lille, auprès des personnes intéressées, les mêmes échos que le jugent, un accueil qui contraste singulièrement avec la température dont nous jouissons actuellement.

L'opinion de M. le Maire

Nous vîmes tout d'abord M. le Maire de Lille, au moment où il fut touché par la lettre de M. Feuga et sa proposition de faire entrer notre théâtre dans sa combinaison de « troupes tournantes ».

M. le Maire constate avec regret l'existence de la crise théâtrale. Il l'attribue, du côté du peuple, à la vogue des cinémas, et, du côté de la haute société, au snobisme.

Quant au projet, il en estime la réalisation hérissée de difficultés. C'est dire qu'il n'est nullement disposé à ce que le théâtre de Lille entre dans une pareille combinaison.

M. le Maire est plutôt partisan d'une subvention de l'Etat qui permettrait aux grandes villes d'avoir de meilleure artistes et de mieux meubler le magasin de décors.

L'opinion de M. Bourdette

Il était tout indiqué de recueillir ensuite l'opinion du directeur actuel de notre théâtre, M. Bourdette est un vieux routier.

Son opinion est, pour l'instant, impossible à formuler d'une façon ferme. On a trop peu de renseignements sur le projet.

« Les troupes tournantes ne sent pas une nouveauté, voilà longtemps qu'on en parle. En théorie, le principe est séduisant — toutes réservés faites sur la possibilité de déplacer des artistes de semaine en semaine — En pratique sa réalisation paraît assez difficile. Le rapport de la Municipalité de Toulouse a, dit-on, trois cents pages. Nous les ignorons. On doit y prévoir les détails d'exécution, quels sont-ils ? C'est là, pourtant, le point important. Il y a des questions d'organisation, il y a des difficultés financières. Comment les règle-t-on ?

« Comment entend-on allier ensemble des villes très différentes au point de vue des goûts artistiques, ayant des subventions et des ressources très variables ?

« On ne peut demander à Lille et à Nancy, par exemple, ce qu'on demandera à Bordeaux, Lyon ou Marseille.

« Tout demeure imprécis, votre ignorer de ces conditions d'application qui sont l'essature même de la réforme.

« Il est donc impossible de prononcer une opinion sérieuse.

Personnellement M. Bourdette croit que c'est aux Municipalités à s'entendre entre elles. Si elles tombent d'accord, elles établiront un cahier des charges, où figureront les conditions arrêtées et les obligations imposées.

Les directeurs jugeront d'après ce cahier des charges s'ils peuvent ou non accepter de gérer le théâtre. Ce sont les cahiers des charges, seuls, en effet, qui sont les bases des négociations théâtrales.

Se décider sur des théories, si séduisantes soient-elles, serait folie.

Que les villes discutent entre elles, qu'elles coditient en articles précis leure désire, leure volonté, qu'elles disent ce qu'elles exigent, ce qu'elles donnent en échange. Les directeurs pourront ensuite établir leura budgets et voir s'ils peuvent courir les chances de l'exploitation.

Tout ce qu'on dira jusque là n'aura d'autre valeur que celle d'une opinion personnelle sur des réformes souhaitables, peut-être, mais dont la mise en œuvre reste un très gros problème.

L'opinion de M. Gobert

L'opinion de M. Gobert était également à noter. Notre confrère Léon Gobert est, au Conseil Municipal, le rapporteur documenté et avisé de la Commission du théâtre. Il est critique théâtral à l'*Echo du Nord*.

Il se demande comment Lille pourrait s'arranger avec les autres villes dont les subventions sont plus élevées. La subvention de Lille au théâtre municipal (70.000 fr.) est à peine suffisante pour solder les dépenses occasionnées par l'orchestre, l'éclairage et les chœurs.

Le cahier des charges actuel axige du directeur, chaque année, deux ouvrages lyriques nouveaux ; — et la projet Feuga ne parle pas de ces ouvrages nouveaux dont l'intérêt repose au grande partie sur les décors, l'éclairage et la figuration. Le crédit de 4.000 francs, affecté aux décors, est à peine suffisant pour un acte. Fera-t-on aussi voyager les décors ? Le projet Feuga est muet à cet égard.

Il faudrait reviser d'abord les cahiers des charges de toutes les villes participant à la combinaison. Mais que pourraient les villes tournantes ? L'ancien répertoire est sans prévu. La tournée donnerait 48 représentations seulement, alors que Lille en donne déjà 70 par an. Le répertoire sera donc plus limité quant au nombre et à la nouveauté des ouvrages.

La proposition de M. Feuga est intéressante, mais on ignore tout des détails et de l'application.

L'opinion de M. Cavro

M. P. Cavro est un musicien au goût sûr et savant. Il tient avec compétence la rubrique musicale au *Réveil du Nord*.

Il attribue la crise théâtrale au manque d'œuvres lyriques nouvelles, pouvant remplacer l'ancien répertoire usé, trop connu. Celles dignes d'intérêt ne sont pas nombreuses. Le public ne vient pas en assez grand nombre à leur audition. Elles ne sont pas jouées dans les décors qu'il faudrait. Les artistes sont surmenés et insuffisamment payés. Le snobisme éloigne de l'opéra des pseudo-amateurs qui, sous prétexte de connaissances musicales, sont alliés s'ennuyer, il n'y a pas très longtemps, à Tourcoing, dans la Halle aux Draps, pour écouter la Passion, de Bach, sans y rien comprendre.

M. Cavro serait partisan d'une tournée mensuelle avec décors, le quatuor changerait tous les mois. — si ce n'est pas tout à fait le projet Feuga.

L'opinion de M. Dufour

Nous avons réservé pour la fin l'opinion de M. Médéric Dufour. Nous n'avons pas besoin de faire auprès des lecteurs du *Réveil du Nord*, l'éloge de notre critique théâtral, de son goût si fin et de sa grande autorité dans toutes les manifestations de l'art.

M. Médéric Dufour nous dit :

— L'idée de M. Cazeles est originale et spéciense. Est-elle pratique ?

Les Municipalités, qui paient les subventions, exigent en retour, qu'on joue sur leur scène des ouvrages de différents genres. L'Association proposée ne constituerait une troupe « roulante » que pour l'opéra. Mais l'opérette et la comédie, et le drame, divertissement dominical des travailleurs, prévent-ils être négligés ou supprimés ?

On diviserait donc les subventions. Mais ce qui resterait ne fournirait qu'une contribution minime, et l'Association devrait les mêmes plaintes que les directeurs, au dire desquels toute subvention est insuffisante.

On comprendrait une Association de ce genre, chaque ville réservant à cet effet une part de subvention, en vue de la représentation des ouvrages nouveaux, trois ou quatre par saison ; mais il ne semble pas qu'on puisse assurer par le moyen proposé l'exécution du répertoire courant. Il faut pas se dissimuler qu'après des bals, c'est encore ce répertoire qui rencontre le plus de faveur. Il est regrettable peut-être qu'il en soit ainsi ; mais cela est. Les mêmes emploie sont représentés dans toutes les grandes œuvres. Par exemple, il faut pour chacune un ténor, un baryton, une basse. En d'autres termes, il faudra autant de chanteurs de chaque réglée qu'il y aura de villes à satisfaire. C'est-à-dire que nous revenons au *statu quo*.

Au lieu de tout remettre en question, les Municipalités feraient sagement : 1° d'exercer un contrôle réel et efficace sur la gestion des directeurs, le recrutement, les engagements, les débuts des artistes ; les répétitions, une troupe bien composée et bien exercée attirerait encore les spectateurs, quoi qu'on en dise, il n'y a pas une crise du Théâtre, mais une crise de la direction (je parle en général), ce qui n'est pas tout à fait la même chose ; — 2° d'accroître les subventions, si on reconnaît qu'elles sont insuffisantes et si l'on veut, en même temps que la traduction, faire exécuter le grand opéra.

Pour Lille, le maintiendrait ce qui est, — au moins jusqu'à plus ample expérience. Il me semble qu'avec les ressources actuelles et dans un champ bien défini : drame, comédie, opéra-comique, traduction, si on veut davantage, qu'on paie davantage ! — Oui, l'on peut bien, on peut bien faire aujourd'hui, puisque, naguère, on faisait bien.

C'est affaire au directeur, c'est affaire à la Municipalité, qui n'est relâché de sa surveillance, c'est affaire aussi au public patient, qui il faut bien le dire, n'a souvent que ce qu'il mérite. Le plus sûr, en réforme, c'est d'appliquer, mais d'appliquer à la lettre le cahier des charges, si seulement on essayait !...

L'Enseignement du Latin

L'opinion de M. Anatole France

Sur cette question d'actualité que nous avons traitée en publiant l'opinion des personnes autorisées et tout récemment celle de M. Steeg, ministre de l'instruction publique, M. Anatole France, vient à son tour de dire son mot, dans une interview de l'ami et rédacteur de « Paris-Journal ». L'avis du grand écrivain est intéressant à citer :

— Quand on n'enseignera plus le latin, dit M. Anatole France, la langue française périra. Un certain idiome, sous le même nom, subsistera sans doute, mais perdra bien vite tout rapport avec la langue que Rabelais et Montaigne ont formée, et que Pascal a su porter au plus haut degré de perfection.

— Vous niez donc, si je dit, qu'on puisse apprendre le français par le français ?

— Sans le nier, a répondé l'illustre écrivain, je crois pouvoir dire qu'à notre époque il serait encore bien plus difficile d'apprendre le français par le français qu'il ne l'est d'apprendre le français par le latin. J'ai souvent exprimé le désir qu'on apprît un peu plus le français dans ses origines. Mais je sais quelle difficulté présente l'étude d'une matière trop riche, trop abondante ! Imagines l'embarras de l'élève étudiant simultanément le vocabulaire, le parler du quinzième siècle, et la langue où les mots en usage au vingtième ! Le latin, comme instrument d'éducation, a eu et le vieux français un avantage considérable : il est « fixé ».

« Il faut ajouter que le latin même n'est pas comme le vieil qui évolue partout. On apprend le latin pour ce que c'est qu'une langue. Certaines personnes prétendent que la connaissance du latin et la connaissance de l'anglais pour citer une langue vivante — ont les avantages équivalents de jouer sur les mots ! De celui, qui ne sait que le latin et le grec, on peut dire que toutes les langues en lui ; la vérité n'est pas vraie, et celui qui ne sait que le français rencontrera, s'il veut apprendre l'anglais ou l'allemand, des difficultés qu'il ne rencontrerait pas celui qui savait le latin.